



Commission d'Entraide

PV DU 10 DECEMBRE 2025

Présidente : Martine DORS

Présents : Annie FAVIER, Ludivine LOERTSCHER, Philippe CONFERON

Excusé :

Ordre du jour

- 1- Clôture renonciation à l'adhésion et rappel
- 2- Rappel des montants alloués
- 3- Dossiers traités

Clôture renonciation à l'adhésion et rappel

La date de renonciation à l'adhésion de la cotisation à la commission d'entraide étant close depuis le 28 novembre 2025 (voir PV du 12 septembre), les prélèvements aux clubs se feront courant le mois de décembre 2025.

Seulement 2 clubs ont fait le choix de ne pas adhérer : l'AS VILLEPINTOIS et l'AKDMI FOOT. LE SPORTING CLUB DYONISIEN et VIVRE ENSEMBLE ne seront pas débités suite à leurs forfaits généraux pour cette saison.

Nous tenons à remercier tous les clubs de l'Aude de leur participation financière.

Nous vous rappelons par ailleurs de prendre ou reprendre lecture des statuts et règlements de la commission d'entraide qui sont sur le site du District de l'Aude avant l'envoi de vos dossiers.



District de l'Aude de Football



04.68.47.39.60

secretariat@aude.fff.fr

Cité des sports - 11 000 CARCASSONNE

10 avenue du général sarrail

Rappel des différents montants alloués

L'aide financière aux joueurs blessés

La commission continuera d'aider les joueurs blessés selon les mêmes modalités que les saisons précédentes (l'incapacité de travail est égale ou supérieure à un mois).

- Un mois allocation : 80 euros
- Deux mois allocation : 130 euros
- Trois mois allocation : 200 euros
- Quatre mois allocation : 280 euros
- Cinq mois allocation : 340 euros
- Six mois allocation : 400 euros

Dossiers traités

Dossiers traités ce jour :

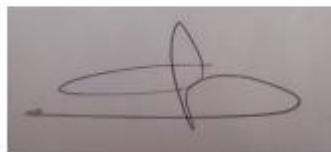
Club de l'US Montagne Noire joueur Jérémy TORMO, 6 mois d'arrêt montant alloué 400 euros

Club de l'US CONQUES joueur Roman HOCHARD, 3 mois d'arrêt montant alloué 200 euros

Club du FC COUGAING joueur Leonardo DOS SANTOS GUEDES, 1 mois d'arrêt montant alloué 80 euros

Football Agglomération Carcassonnaise joueur Ayoub OUDAJI, 5 mois d'arrêt montant alloué 340 euros

Le secrétaire
M. CONFERON Philippe



La Présidente
Mme DORS MARTINE

